



NEVE
environnement

GAMME BIOXY

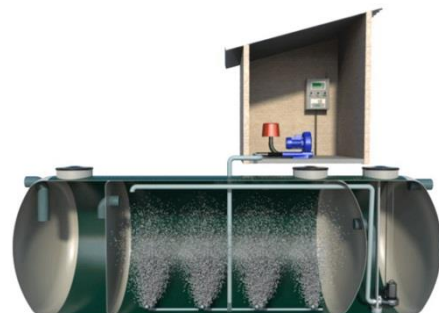
75 à 2000 Equivalents Habitants (EH)
Compacte, simple et très économique.

L'Assainissement Semi Collectif (ASC) évolue vers une meilleure maîtrise des installations et des rejets. Les propriétaires de camping, d'hôtel, les industriels, les mairies, etc, conscients de l'évolution des technologies dans le domaine de l'assainissement, se préoccupent :

- de leur système d'assainissement actuel d'eaux usées.
- de la qualité de leur rejet.
- de la réutilisation de l'eau.

NEVE Environnement propose des solutions modernes compactes, simples et économiques :

La gamme BIOXY, de 75 à 600 Equivalents Habitants (EH) avec possibilité d'étudier au delà de cette capacité.



- Solution pour la construction ou la réhabilitation d'un Assainissement Semi Collectif (ASC)
- Ultra économiques compte tenu de leur simplicité
- Technique maîtrisée depuis plus de 25 ans
- Absence de nuisances olfactives
- Installation compacte : de 50 à 170 m²
- Réglages des cycles par automate de gestion
- Conception simple et robuste
- Pas d'impact visuel



Très large gamme : 75 EH; 100 EH; 125 EH; 150 EH; 175 EH; 200 EH; 250 EH; 300 EH; 350 EH; 400 EH; 450 EH; 500 EH; 550 EH; 600 EH.

NEVE Environnement est une entreprise spécialiste de l'assainissement des eaux usées et de la réutilisation de celles-ci. Elle dispose de l'agrément du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement. L'entreprise a mis en place pour servir les clients et professionnels de l'Assainissement Non Collectif (ANC) et de l'Assainissement Semi Collectif (ASC) :

UNE ORGANISATION NATIONALE : les Assainistes Grands Comptes pour une proximité du client et une réactivité aux demandes et au suivi

LA COMPETENCES DE SES EQUIPES : Une équipe de plusieurs ingénieurs pour répondre à vos demandes

LA GAMME DE PRODUITS LA PLUS LARGE DE L'ASC : Solution Boues activées, bio-disques, et Hybride (Micro-station + Filtre planté)

UNE OFFRE DE SERVICES POUR LA TRANQUILITE DE NOS CLIENTS : Mise en service et formation, contrat d'entretien, dépannage.

NEVE
environnement

Z.A. du pré Saint Germain
7 rue Robert Lenfant
71250 Cluny, France

Tél: +33 (0)3 85 59 82 30
Fax: +33 (0)3 85 59 20 38
E-mail: contact@neve.fr





CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Matériaux cuves : PRFV (Polyester Renforcé de Fibres de Verre).

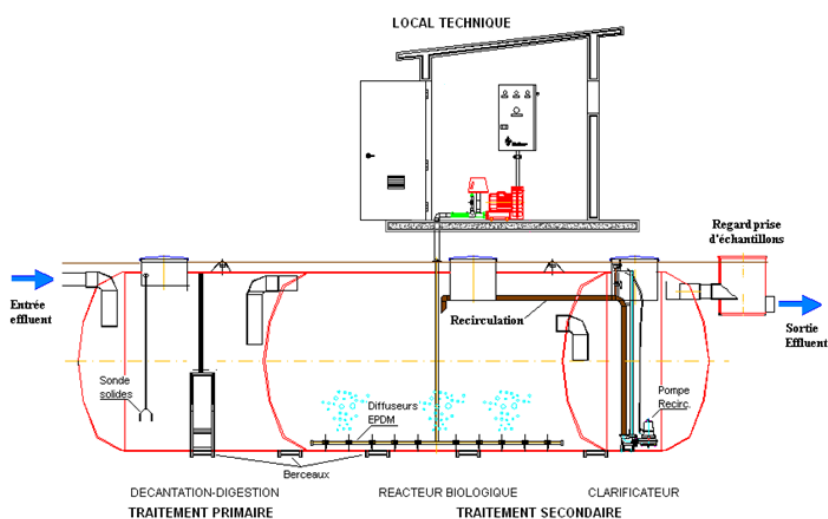
Capacité d'épuration : de 75 EH à 600 EH

BIOXY C (Compacte – un seul module) constituée d'un décanteur primaire, d'un réacteur biologique et d'un clarificateur.

BIOXY (plusieurs modules).

Oxygénation : par rampe de microbullage,

Options : traitement de l'azote, du phosphore, traitement tertiaire, télésurveillance



INSTALLATION : La notice de pose est fournie avec l'unité d'épuration. Le type d'installation est soumis à une **garantie décennale** par le **professionnel exécutant les travaux**.

IMPLANTATION : Les **micro stations compactes BIOXY** doivent être implantées dans **une zone à l'écart des voies de circulation** afin qu'aucun véhicule ne puisse circuler aux abords immédiats, au risque de les détériorer. Elles doivent être placées de façon telle qu'elles **ne reçoivent pas d'eaux pluviales ou d'eaux de ruissellements**. L'ensemble des éléments devra être **positionné parfaitement de niveau**. La mise en service des éventuels éléments électromécaniques devra être réalisée par un technicien qualifié, en respectant les règles de la norme 15-100.

GARANTIE : La fabrication de l'ensemble des éléments des **stations BIOXY** fait l'objet d'un contrôle rigoureux en usine (ISO 9001). Ils font l'objet d'une garantie dans les conditions suivantes :

Étanchéité des cuves : 10 ans

Matériel électromécanique : 2 ans

Ces garanties ne sont applicables que pour une utilisation normale de la station dans les conditions fixées lors du dimensionnement de la station.

ENVIRONNEMENT : Les micro stations d'épuration BIOXY sont destinées à **restituer à l'environnement une eau débarrassée de sa pollution**. La maintenance des équipements doit être effectuée par un technicien qualifié afin de s'assurer que le dispositif demeure opérant et **maintienne ses performances**.